

# **LES PETITES HISTOIRES... DE L'HISTOIRE DE L'AUTOMOBILE**



Décembre 2012

(La Vie Automobile du 23 juillet 1904)

## Macabre mésaventure :

Une mésaventure extraordinaire vient de survenir à M. Henri R..., secrétaire général du service des **Automobiles Ader**.

Elle ne nous prouve, sans doute, rien de nouveau, mais elle fait éclater avec tant de lumière le sans-gêne terrible avec lequel certains magistrats traitent la Liberté individuelle des Français (*déjà...*), chauffeurs, mais citoyens quand même ; elle semble si typique et si probante qu'il ne sera pas mauvais de conter l'affaire en détail.

Le 8 juillet dernier, M. R... et plusieurs de ses amis, qui se trouvaient en villégiature dans le département de la Dordogne, se décidèrent à faire une excursion en automobile.

Ils arrivèrent à Calviac devant un passage à niveau placé parmi les sinuosités de la route. Leur allure était des plus lentes (celle à peu près d'un homme au pas), et ce pour la bonne raison que l'un des côtés de la barrière était à moitié fermé.

Elle s'engageait sur le passage quand le hasard voulut que la garde descendît de sa maisonnette, glissât et tombât. Un mètre séparait l'avant de l'auto de l'endroit où la brave femme avait fait sa chute. Quel était le devoir des chauffeurs ? S'arrêter et voir ce qu'avait la garde. C'est ce qu'ils firent. Une petite bonne, qui avait assisté à la scène, poussait des cris que naturellement rien ne justifiait.

La femme avait dû avoir un étourdissement. Rien de grave, semblait-il. Laissant donc la bonne et la femme évanouie, les chauffeurs, *sans souci et sans inquiétude*, continuèrent leur excursion.

Mais l'évanouissement avait été fatal. La garde-barrière avait succombé. Et la rumeur publique avait transformé les chauffeurs, témoins apitoyés mais irresponsables de la chute de la femme, **en des écraseurs assassins**. *La bonne affirmait avoir vu la voiture passer sur le corps de la malheureuse décédée.*

Si bien que, quelques kilomètres plus loin, au Buisson, les gendarmes arrêterent M. R... .

- Vous êtes passé à Calviac ?
- Mais oui.
- Vous y avez écrasé la garde-barrière ?

Ce ne fut qu'un cri de protestation dans la voiture. Les gendarmes voient bien que l'accusation n'est pas solide. Mais ils ont des ordres.

Et le lendemain matin, ordre d'arrestation. Un juge d'instruction et un substitut interrogent M. R.... Et quel interrogatoire !

La bonne, interrogée et confrontée, maintient ses dires. Elle a vu le crime.

- Mais, lui dit quelqu'un, regardez cette pauvre femme. Son corps, intact, conserverait au moins quelques traces ?
- Pas du tout répliqua la bonne. Les automobiles *ont des roues en caoutchouc*. Elles écrasent sans laisser de traces !

Ce raisonnement ne démonta point les magistrats. Et quatre jours durant, M. R..., malgré les efforts de ses amis, les offres de caution, etc..., quatre jours, il fut emprisonné à Sarlat et soumis au régime des pires coupables.

Enfin, grâce à un ordre formel venu de la Cour de Bordeaux, M. R... put recouvrer la liberté. Mais il se propose bien de ne pas en rester là. (*C'était en 1904, rappelons-le*)



#### (La Vie Automobile du 9 juillet 1904)

Le nettoyage des radiateurs :

Plusieurs questions nous ont été posées au sujet du nettoyage intérieur et extérieur des radiateurs. Nous avons immédiatement prié la Maison GROUVELLE et ARQUEMBOURG de bien vouloir nous rédiger quelques notes à ce sujet. Les voici :

« En réalité, il arrive qu'il se forme très peu d'incrustation dans les tuyaux des refroidisseurs, car les incrustations ne se produisent que lorsque l'eau arrive à la température d'ébullition, ce qui ne devrait jamais se produire dans le radiateur, ou alors il est tout à fait insuffisant. (Il n'en est pas de même dans la double enveloppe des moteurs, où l'eau arrive fréquemment à 100°.) dans le cas cependant où il y aurait des incrustations, il faudrait y faire circuler de l'eau légèrement acidulée avec de l'acide sulfurique, en ayant bien soin de laver ensuite avec de l'eau pure pour enlever toute trace d'acide.

Mais le plus souvent ce sont des dépôts qui se forment, et non pas des incrustations, dépôts provenant des impuretés contenues dans l'eau ; pour les enlever, il suffit généralement de faire des chasses d'eau très violentes avec une pompe.

En ce qui concerne les soins extérieurs à donner aux refroidisseurs, ils consistent simplement à les repeindre quand leur peinture est enlevée ; il faut pour cela, employer de la peinture noire ou gris foncé mate. Quant au refroidissement des tuyaux en cas de chocs, c'est bien délicat à faire pour un chauffeur ; il risque de casser complètement le tuyau s'il n'a pas l'habitude et les moyens nécessaires. Le mieux est de continuer à marcher tant bien que mal, si les tuyaux ne sont pas complètement aplatis, et d'envoyer ensuite le radiateur à un spécialiste pour qu'il redresse les tuyaux. Si un tuyau est crevé ou cassé, on le répare facilement en couvrant la fissure ou en réunissant les deux bouts avec du chatterton bien enroulé ; cette opération peut durer longtemps. » – GROUVELLE & ARQUEMBOURG –



#### (La Vie Automobile du 23 juillet 1904)

*Déjà des initiatives contre la pollution !!*

Trop de fumée ! Depuis quelques temps, certains constructeurs semblent avoir adopté un système de graissage absolument défectueux.

Leurs voitures laissent échapper un épais nuage de fumée bleuâtre répandant une odeur nauséabonde, obscurcissant l'atmosphère et rendant l'air ambiant absolument irrespirable. Des mesures très sévères vont être prises incessamment par l'administration contre toutes les voitures qui, par suite de leur mode de graissage défectueux, sont une cause permanente de gêne et d'insalubrité pour le public. Tel est du moins le communiqué qui nous est adressé par l'Automobile Club de France.

